

Modernisation des états financiers : nouveautés et 1ère mise en œuvre

Objectifs :

Identifier le nouveau cadre réglementaire visant à modifier le plan comptable général (PCG)
Analyser les principaux changements pour les entreprises industrielles et commerciales
Appliquer les nouvelles modalités d'établissement des premiers états financiers

Public concerné :

Prérequis : Avoir une bonne connaissance des techniques comptables et des principes fondamentaux d'établissement des comptes annuels

Niveau d'expertise : Perfectionnement

Intervenant(s) :

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Moyens pédagogiques et techniques :

Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert

Durée de la formation : 7 heures.

Nombre de participants maximum : 10 stagiaires.

Programme :

Identifier le nouveau cadre réglementaire visant à modifier le plan comptable général (PCG)

Présenter la réforme de modernisation des états financiers

Les objectifs

Les enjeux

Exposer les changements du nouveau règlement ANC

Les nouveautés

Les modalités d'application

Atelier collaboratif sur la réforme de modernisation des états financiers : " Avant / Après "

Analyser les principaux changements pour les entreprises industrielles et commerciales

Identifier une situation exceptionnelle

Modification de la nomenclature des comptes

Cas des subventions et des cessions d'immobilisations
Comment identifier un évènement majeur et inhabituel

Traiter la suppression de la technique des transferts de charges
Nouveaux traitements comptables à retenir
Conséquences fiscales

Appliquer le nouveau plan de comptes et les modèles d'états financiers
Mise à jour de la nomenclature comptable
Nouveaux modèles d'états financiers à disposition des entités
Nouvelle présentation des informations en annexe
Cas pratiques à partir de situations concrètes permettant de mettre en œuvre l'ensemble des changements analysés

Appliquer les nouvelles modalités d'établissement des premiers états financiers

Déterminer la date de première application
Cas de l'anticipation
Exercice décalé

Etudier les incidences des nouvelles dispositions
Reclassements des données N-1
Tableau de flux de trésorerie
Atelier pratique d'élaboration de comptes annuels « modernisés »

Modalités d'évaluation des acquis :

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant : A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.

A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

Sanction visée : Attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,

Les apprenants pourront utiliser l'outil Teams pour intervenir par chat directement ou en « levant la main » virtuellement pour poser une question à l'oral via leur micro.

Un lien de connexion à l'outil sera adressé par email (à l'adresse préalablement communiquée par le participant lors de son inscription) 2 jours avant le début de la formation .

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2 Semestre 2025

Conditions tarifaires : nous consulter